



Le Rectorat

بتاريخ : 23 MARS 2015

Procès Verbal du Conseil Scientifique de l'Université

reporté au 12 02 2015

L'an deux mille quinze et le 12 du mois de février à 9h, s'est tenue à la salle de conférences de l'Université Hassiba Benbouali de Chlef, la réunion du CSU, sous la présidence de Monsieur le Recteur.

Ordre du jour :

- A. Manifestations scientifiques,
- B. Stages de formation résidentielle et de courte durée,
- C. Bilan PGRS 2014,
- D. Soutenance de thèse de doctorat et d'HU,
- E. Offres Doctorats LMD 2015/2016,
- F. Proposition de création de laboratoires de recherche,
- G. Habilitation Universitaire des nouvelles filières,
- H. Divers.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du conseil, le président a rappelé que ce conseil est la continuation de celui tenu le 26 06 2014. Des documents (Note secrétaire général MESRS, résultat des travaux de la CSN de validation des revues scientifiques, courrier de la DGRSDT, N° du 17 novembre 2014 et la Charte de thèse) ont été distribués aux membres du CSU.

A. Manifestations scientifiques

Le vice recteur RELEX « Pr B. Belmadani » a présenté un Bilan sur le programme des manifestations scientifiques/ Faculté et Instituts de l'année 2014. Les données relatives à la consommation des Budgets alloués ont été présentées. Néanmoins le VR a déploré le manque de coordination entre facultés, Instituts et le vice rectorat. En effet :

- Toutes les manifestations nationales et internationales (conférences, séminaires et workshops,...) sont organisées dans la même période de l'année ;
- Les résultats (actes, proceedings, bilans scientifiques, bilans financiers, ...) ne sont pas remis aux services concernés pour leur exploitation et valorisation (plateformes, Production scientifique de l'UHBC via le WEB,...) au profit des enseignants chercheurs, doctorants et l'université.
- Le CSU note avec regret l'annulation à la dernière minute de manifestations programmées sans pour autant avertir les instances concernées. De même des manifestations initialement annoncées comme

internationales s'avèrent, en fin de compte, nationales. Des moyens financiers sont ainsi engagés en vain et ne peuvent être récupérés pour le financement d'autres manifestations plus porteuses pour l'université.

- Des manifestations sont déclarées internationales, alors que la participation des étrangers est quasiment nulle. Ceci entraîne les mêmes désagréments financiers que dans le point précédent, d'où la nécessité de définir exactement la notion de « manifestation internationale ».
- Certaines manifestations sont organisées sans informer au préalable les instances concernées (vice rectorat chargé des manifestations).

Suite aux mesures d'austérité budgétaire annoncées par la tutelle et compte tenu des remarques précédentes, le CSU recommande avec insistance la rationalisation des dépenses et la mutualisation des moyens de l'université. Il préconise en particulier ce qui suit :

1. D'organiser seulement 02 à 03 conférences internationale/année. Les thématiques choisies, doivent être d'actualité et de retombées sur le secteur socioéconomique de la région. Les fiches techniques doivent être présentées au CSU au minimum 01 an avant la date prévisionnelle.
2. Le CSU charge le conseil de direction pour se prononcer lors de sa prochaine réunion, sur l'opportunité et le financement partiel des manifestations internationales qui seront proposées. A ce jour, seulement 04 propositions ont été faites. Il s'agit de :
 - a- Efficacité de la politique monétaire dans les PVD et dans les pays Emergents. Les expériences passées et les défis futures
 - b- Le 2ème CONGRES INTERNATIONAL DE PRAXEOLOGIE MOTRICE
 - c- التطور التشريعي لقانون الأسرة في الدول العربية بين الثابت والمتغير
 - d- Second International Conference on New Technologies and Communication (ICNTC)
3. Une partie du budget réservé aux manifestations scientifiques sera directement gérée par l'administration centrale. Cette cagnotte sera utilisée pour le financement partiel des manifestations retenues dans le cadre des deux points précédents. D'autres ressources de financement tel que le sponsoring devront être trouvées par les organisateurs.
4. Le travail de proximité auprès des doctorants : inviter des chercheurs et des spécialistes de notoriété internationale en vu d'animer des workshops, formations, conférences,... pour les doctorants.
5. Localiser des incubateurs au niveau des départements et facultés/instituts. Capitaliser, Généraliser, et pérenniser les bonnes expériences et pratiques au sein de l'établissement.
6. Organiser régulièrement des portes ouvertes au niveau des Facultés et laboratoires de recherche avec participation massive des doctorants, enseignants-chercheurs.
7. Proposition d'éditer un numéro spécial/thématique des actes des manifestations dans les revues de l'UHBC. Saisir aussi les possibilités de publication des actes des séminaires dans des revues (Revues indexée, facteur d'impact,...).

B. Stages de formation résidentielle de courte durée

Le VR RELEX a présenté un état des lieux sur la répartition budgétaire des stages de courte durée, les bénéficiaires, les destinations, ... /faculté et institut.

Le point « droit des doctorants aux stages et aux congrès scientifiques » a été débattu dans le cadre de la réglementation existante. Ce point a suscité des avis divergents. Dans certaines facultés des doctorants ont été retardés et/ou privés « le cas de la faculté des sciences ». Le cadre réglementation n'est pas clair et/ou ne prend pas en considération toutes les catégories des doctorants et enseignant-chercheurs. Les mécanismes encombrants, et les procédures financières et budgétaires lourdes dévient et

éclipsent l'université de son caractère pédagogique, scientifique... Elle est devenue une pure administration.

Intervenant dans ce cadre, le recteur de l'université a annoncé :

- a. L'Acquisition d'un logiciel pour la gestion des dossiers de stage de courte durée et de la formation résidentielle à l'étranger. Ce logiciel permet de tracer l'historique de chaque bénéficiaire « doctorant, enseignant-chercheur, personnel administratif et technique ». Le personnel des services utilisateurs a bénéficié d'une formation pour application effective.
- b. La décentralisation de la gestion des stages au niveau des facultés et instituts. Le vice rectorat RELEX assure le contrôle à posteriori (après effectivité des séjours accordés par les instances habilitées).
- c. L'authentification des lettres d'accueils, avec suffisamment de données, par les facultés et instituts.
- d. La prise en compte du classement des universités seulement pour l'attribution des stages de perfectionnement à l'étranger. En effet, des conférences internationales importantes traitant des thématiques d'actualité (faisant intervenir des chercheurs de notoriétés internationales) sont souvent co-organisées par des universités moins classées que les établissements algériens.

Il a aussi insisté sur la nécessité de :

- e. Concrétiser et rendre effectives les conventions existantes.
- f. L'implication directe de l'encadreur et du CFD dans le suivi de l'avancement du travail de recherche du doctorant ainsi que le suivi de ses déplacements aux niveaux national et international.
- g. Refuser tout stage réservé exclusivement à la documentation « recherche bibliographique ».
- h. Refuser le déplacement massif d'enseignants de même spécialité vers une même destination et dans la même période.
- i. Rappeler le caractère consultatif et propositionnel des instances scientifiques (CSD, CSF, ...). Le doyen de faculté ou directeur d'institut, doit dans le cadre de ses prérogatives veiller à ce que ces consultations ou propositions, ne sortent pas du cadre de la réglementation en vigueur et de l'éthique.
- j. Obligation pour les bénéficiaires de stage préparant des doctorats d'épuiser leurs séjours avant la programmation de leurs soutenances. **Dans le cas contraire, des mesures doivent être prises par les structures de rattachement.**
- k. Accorder des stages de Formation et de perfectionnement aux ATS (corps technique et administratif) selon les besoins de l'établissement en matière de : gestion administrative et financière, laboratoire pédagogique et de recherche,...).

Les membres du conseil ont aussi relevé certaines ambiguïtés – difficultés quant à l'application du nouvel arrêté N° 2010 du 29 décembre 2014. Le conseil de direction devra s'atteler à proposer une lecture appropriée à ce texte.

C. Bilans PGRS.

1. Le vice recteur PGRS a présenté un bilan sur les différentes activités et formations des doctorants au sein de l'établissement. Afin de combler les lacunes constatées, le VRPGRS propose que des formations complémentaires soient initiées notamment dans les domaines suivants :

- Langue (Anglais)
- Outils de recherche de documentation sur le WEB.

- Rédaction d'articles, publications,...
- Montage de projets, Projets transfert de technologie Université – entreprises (secteur socio économique)...

2. Certains membres du CSU déplorent **la lenteur de l'administration** quant à l'aboutissement des projets « équipements et infrastructures du FNRSDT » et demandent des comptes rendus quant à l'avancement de ces projets. Intervenant sur ce point, le recteur de l'université, tout en reconnaissant qu'une certaine lenteur de l'administration subsiste toujours malgré les efforts déployés (et qui seront continués), a rappelé que l'université (administration) ne détient pas la décision finale sur le devenir des projets d'équipement. Cette décision appartient aux organes externes de contrôle. Il a aussi déploré les très nombreux cas d'infructuosité des appels d'offres. Ces cas d'infructuosité, sont dus essentiellement aux conditions imposées dans les cahiers de charge, qui dans leurs parties techniques sont élaborés en étroite collaboration avec les laboratoires de recherche.

3. Un second bilan sur la formation PG, l'HU et la valorisation des produits de la recherche a aussi été présenté.

D. Soutenance de Doctorat et d'habilitation universitaire.

1. Intervenant sur ce point, le recteur a commencé par lire le document émanant de la tutelle et expliquant les motivations et les conditions dans lesquelles, a été créée la commission scientifique nationale (CSN), chargée d'habiliter les revues acceptables pour les soutenances (note N°762/DGRSDT du 17 Novembre 2014). En relation avec cela, le recteur a rappelé l'affirmation faite par Monsieur le Directeur général de la DGRSDT lors de son passage à l'université Hassiba Benbouali de Chlef, affirmation selon laquelle, la liste déjà établie et les conditions citées par la CNS, ne devaient rentrer en vigueur qu'au mois de septembre de l'année 2015, après :

- a. Elimination des revues prédatrices,
- b. Elargissement des listes proposées à certaines revues Nationales.

Suite à cela, le CSU a estimé que les revues de l'université Hassiba Benbouali de Chlef de part leurs standards et régularités étaient très bien placées pour être retenues dans les listes proposées par la CSN.

2. Le CSU remarque que la procédure actuellement appliquée pour les soutenances, insiste essentiellement sur l'article publié et néglige le plus important c'est-à-dire la thèse qui est le sujet de soutenance et la composante du jury chargé d'apprécier la valeur de toute la thèse et non pas l'article publié et donc déjà évalué. Pour ces raisons, le CSU recommande en matière de soutenance ce qui suit :

- c. Le choix du jury doit être motivé par le directeur de thèse,
- d. Eviter autant que possible que des MCA nouvellement habilités fassent partie des jurys de soutenance,
- e. Les CSD et CSF, doivent se prononcer sur la capacité du jury proposé à apprécier d'une manière objective et impartiale la valeur de la thèse présentée.

3. En attendant les listes finales (septembre 2015) des revues habilitées par la CSN et estimant que pour les domaines des sciences exactes, sciences expérimentales et technologie, ces listes se traduiront essentiellement par l'élimination des **revues prédatrices, le CSU a décidé uniquement pour ces domaines, que les articles publiés et parus dans les listes de la note N°762/DGRSDT du 17 Novembre 2014 peuvent être dorés et déjà acceptés pour la soutenance de Doctorat en sciences et Doctorat LMD.**
4. Les soutenances d'habilitation universitaires ne sont pas concernées par les mesures du point 3 précédent. Le photocopié comme tout autre document est apprécié par les 03 experts de la spécialité (arrêté N° 523 du 05 septembre 2013).

E. Offres de formation DLMD 2015/2016

1. Le CSU a émis un avis favorable aux demandes d'ouverture de nouvelles formations Doctorat LMD :

| N° | Intitulé de la formation | Domaine | Postes demandés | Filière |
|----|--|---------|-----------------|----------------------|
| 01 | Géotechnique et Structures | ST | 06 | GC |
| 02 | Génie mécanique | | 06 | GM |
| 03 | Management des ressources humaines (إدارة الموارد البشرية) | SEGC | 06 | SG |
| 04 | Banques et Assurances (بنوك وتأمينات) | | 06 | SE |
| 05 | Comptabilité et audit (محاسبة و تدقيق) | | 06 | SC |
| 06 | قانون الأسرة المقارن | DSP | 07 | D |
| 07 | Information et politique | | 08 | SP |
| 08 | علم اجتماع الإجرام: الجريمة و المجتمع | SHS | 05 | SS |
| 09 | Didactique du français langue étrangère | LLE | 10 | Langue Française |
| 10 | اللسانيات الحاسوبية و علوم اللغة العربية | LLE | 08 | Langue Fonctionnelle |
| 11 | الدراسات الأسلوبية والبلاغية | | 10 | |
| 12 | الدراسات النحوية بين القديم والحديث | | 10 | |
| 13 | الدراسات اللسانية الجزا ئر | | 10 | |
| 14 | بيوميكانيك الأنشطة البدنية و الرياضية | STAPS | 06 | EPSES |
| 15 | Management du sport | | 10 | AGS |
| 16 | Psychologie de l'entrainement sportif | | 10 | ES |
| 17 | Les Métiers de l'enseignement: Intervention éducative en Activité Physique et Sportive | | 10 | EPS |

Le président du CSU a insisté sur le respect des directives portées dans la note N°03/D.G.E.F.S/D.F.D.H.U/2015 du MESRS lors de la préparation et l'étude des offres de doctorat LMD.

structures. Il a aussi rappelé l'importance des statistiques qui constituent pour la tutelle un indicateur de bonne gestion. Les statistiques fournies, sont aussi utilisées par la tutelle pour l'octroi des budgets de fonctionnement. Le recteur a demandé aux différents responsables de s'impliquer directement dans le suivi des statistiques pour veiller sur leur fiabilité et leur disponibilité dans les délais annoncés.

2. Le CSU a approuvé la proposition de création d'un département de philosophie et d'un département d'histoire à la faculté des sciences humaines et sociales.

3. Le CSU a approuvé la proposition de scission de la faculté des lettres et des langues en deux nouvelles facultés :

- Faculté des lettres et des arts
- Faculté des langues étrangères

4. Le CSU a approuvé la proposition de création à partir de la faculté des sciences et de l'institut des sciences agronomiques, de deux nouvelles facultés :

- Faculté des sciences exactes et informatique,
- Faculté des sciences de la nature et de la vie.

5. Le CSU recommande la diffusion à travers le site web de la production scientifique des enseignants chercheurs de l'université Hassiba Benbouali de Chlef. Cela permettra non seulement d'améliorer le classement de l'université, mais aussi de donner une visibilité sur les domaines d'intérêt de nos chercheurs.

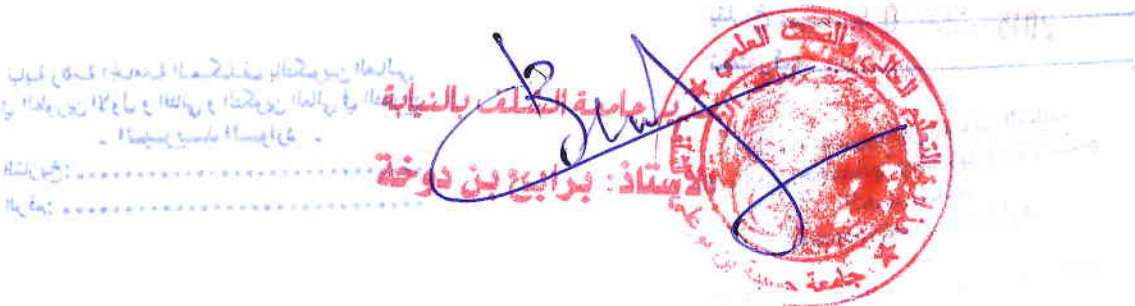
6. Le CSU recommande la création d'une équipe chargée d'étudier et de préparer les conditions, permettant l'ouverture dans un délai souhaité proche, des filières : Médecine, Pharmacie, Chirurgie dentaire.

7. Suite aux demandes de rémunération des membres des CFD, le recteur de l'université a rappelé que la réglementation en vigueur ne prévoyait pas une telle disposition.

8. Le recteur a aussi rappelé que les PV des conseils scientifiques des facultés et instituts, doivent être transmis aux services concernés, notamment le VRPGRS et le VRRELEX:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 14h.

Le président


The block contains a handwritten signature in blue ink over a red circular official stamp. The stamp features the university's name in Arabic and French: 'جامعة Hassiba Benbouali de Chlef' and 'جامعة Hassiba Benbouali de Chlef'. The signature is written in Arabic script. There are also some faint handwritten notes in blue ink around the stamp.